

Projet soutenu par la CNSA au titre des études, recherches et actions innovantes (Section V de son budget) **Fiche de synthèse**

**Projet : Grandir ensemble pour l'accès des enfants
handicapés aux structures d'accueil et de
loisirs**

Porteur de projet : Fédération Loisirs Pluriel

Projet n°

Projet retenu dans le cadre d'un appel à projets : non

- Nom de l'AAP :
- Nom(s) du(des) partenaire(s) de l'AAP :

Caractéristiques du porteur de projet

- Loisirs Pluriel, fondé en 1992 et organisé en fédération depuis 2001, développe l'accès aux loisirs et vacances des enfants et adolescents en situation de handicap, par la rencontre et le partage d'activités avec enfants et adolescents valides.
- Elle est implantée sur 4 régions (Bretagne, Pays de La Loire, Ile-de-France et Haute-Normandie) et regroupe 10 associations locales ; chacune gère un centre de loisirs sans hébergement accueillant à parité des enfants handicapés et valides, âgés de 3 à 13 ans.
- La fédération Loisirs Pluriel en partenariat avec la Fondation de France a créé une plate-forme nationale de réflexion "Grandir ensemble"

Contacts

- Lien internet de la structure du porteur de projet : <http://www.loisirs-pluriel.com> et <http://www.grandir-ensemble.net>
- Contact : Laurent THOMAS, Directeur de la Fédération Loisirs Pluriel et Porte-parole de la Plate-forme nationale Grandir Ensemble
- Coordonnées : 06.83.48.02.13. ou laurent.thomas@loisirs-pluriel.com

Durée et année(s) de réalisation : 6 mois en 2008

Le projet en bref

Cette étude nationale avait pour objectif d'analyser les enjeux et les conditions d'un meilleur accès des enfants en situation de handicap à ce type de structures, dès le plus jeune âge. Elle devait dresser un état des lieux exhaustif, sur le plan qualitatif des besoins des familles en matière d'accueil, mesurer et analyser l'offre existante, identifier les difficultés des structures ordinaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap, repérer les bonnes pratiques et formuler des propositions concrètes.

Cette étude, placée sous le haut patronage du président de la République, a été réalisée sous la supervision d'un comité de suivi présidé par Charles Gardou, professeur des universités à Lyon II et président fondateur du Collectif Reliance sur les situations de Handicap, l'Education et les sociétés. L'étude a également été suivie par la CNSA, la CNAF, la Fondation de France et la Fédération Bretonne des CAF.

Méthodologie

Ce travail s'appuie sur l'analyse de plus de 150 sources documentaires, d'une enquête auprès de plus de 450 organismes gestionnaires de lieux d'accueil de la petite enfance ou de loisirs, de questions juridiques (jurisprudence, textes législatifs et réglementaires en matière de droit d'accès aux structures et de fonctionnement), d'auditions d'organisations locales et nationales (Association des Paralysés de France, UNAPEI, Trisomie 21 France, Fédération Léo Lagrange, CCMSA, etc.), d'un sondage auprès de l'ensemble des directions Jeunesse et Sports, CAF et Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et encore sur l'étude de 150 témoignages de familles concernées.

Principaux enseignements

Les parents d'enfants handicapés ont les mêmes besoins, attentes et appréhensions que les autres parents mais rencontrent des difficultés spécifiques dans l'organisation de leur vie quotidienne, en raison du handicap de leur enfant. L'accueil à l'école par exemple se traduit souvent par un accueil scolaire à temps partiel et la scolarisation ne garantit pas pour autant l'accueil sur les temps périscolaires (les temps de « garderie » avant et après la classe). La fragmentation des dispositifs (scolaire, soins, loisirs, vacances) crée une difficile, voire une absence de continuité dans les prises en charge : les interlocuteurs ne sont pas les mêmes, les réponses peuvent ne pas l'être non plus et les parents doivent sans cesse (ré)expliquer la situation, convaincre, ...

Même si les difficultés rencontrées par les parents persistent, l'offre d'accueil des enfants en situation de handicap existe et est diversifiée. Néanmoins cette offre est dispersée sur le territoire, voire absente. Elle dépend de la volonté et de l'implication des gestionnaires, reste peu connue des familles et, surtout, elle est très insuffisante au regard de la demande, contraignant souvent les mères à cesser ou réduire leur activité professionnelle. L'accueil au sein de structures collectives ordinaires d'accueil, de loisirs ou de vacances ne concerne qu'un petit nombre d'enfants, décroît avec l'âge et la complexité des pathologies concernées.

Mais l'idée selon laquelle tout enfant en situation de handicap pourrait être accueilli dans n'importe quel lieu d'accueil semble relever d'un mythe : l'accueil d'enfants handicapés n'est effectivement pas toujours réalisable dans les structures existantes sans adaptation. Au-delà de la question de l'accessibilité, les modes de fonctionnement et d'organisation sont pour la plupart inadéquates avec les besoins spécifiques

Le projet en bref

de certains enfants handicapés, et les configurations des locaux peuvent présenter des contre-indications à l'accueil de certains publics.

Enfin, la plate-forme Grandir Ensemble a formulé 15 mesures à envisager pour développer l'accès des enfants handicapés aux structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, dès le plus jeune âge. Ces mesures se déclinent suivant les quatre thématiques ci-après :

- développer massivement l'offre d'accueil des enfants handicapés, dans ses formes les plus diversifiées pour répondre à la multiplicité des demandes, et donc veiller à bien définir les modes de financement ;
- former l'ensemble des professionnels de l'enfance et de l'animation, destinés à diriger ou encadrer des structures d'accueils collectifs ;
- mettre en œuvre des dispositifs d'appui technique aux structures afin de les accompagner dans l'évaluation des demandes des familles, dans la conception des adaptations pour favoriser l'accueil de l'enfant et garantir l'information des familles et la qualité des accueils ;
- impulser une prise de conscience et une mobilisation nationale sur les enjeux et la nécessité d'un développement massif et rapide de l'accès des enfants en situation de handicap à l'ensemble des structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances.

Implication de la CNSA

Cette étude devait permettre d'éclairer les enjeux liés à la question de l'intégration des enfants en situation de handicap aux structures dites "ordinaires", au cœur de la politique mise en œuvre en faveur de la participation et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap depuis la loi du 11 février 2005. Elle devait aussi identifier les besoins en terme d'offre médico-sociale que la CNSA doit contribuer à faire évoluer.

Si la CNSA a participé au comité de pilotage de cette recherche action, il ne lui appartenait pas de valider les recommandations ni même l'ensemble des résultats fournis dans le cadre de l'enquête.

Autres informations

- **Thème(s) abordé(s)** : Connaissance des besoins globaux d'accompagnement des personnes en perte et en manque d'autonomie
- **Mots-clés** : scolarisation/éducation, politiques publiques, personnes handicapées, enfance-adolescence, recherche action
- **Support** : rapport
- **Année de diffusion** : 2008
- **Suite(s) donnée(s), par la CNSA, au projet** : participation au colloque organisé à l'initiative de la fédération Loisirs Pluriel en octobre 2008. (Par ailleurs, la CNAF mentionne la nécessité de développer l'accès des enfants handicapés aux structures collectives dans l'article 4 de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) qu'elle signe avec l'Etat pour 2009-2012).

Pour en savoir plus

- Télécharger le(s) document(s) : Bientôt sur le site de la CNSA
- Nous contacter : etudes-innovation@cnsa.fr
- Des informations supplémentaires sur le site de la CNSA : <http://www.cnsa.fr>